

LE POULPE, VICTIME DE SON SUCCÈS

« Un engagement envers l'avenir »



Protéger la biodiversité du Parc naturel marin du golfe du Lion est un impératif. Notre milieu marin regorge de richesses inestimables, mais il est également confronté à d'importantes pressions. Nous avons réuni, au fil des années, les représentants de la pêche de loisir pour élaborer une nouvelle réglementation qui participe à la pérennisation de la ressource. Cette collaboration a été fructueuse, et nous sommes fiers de l'aboutissement de ce travail collectif qui est un véritable engagement envers l'avenir afin de préserver notre patrimoine naturel pour les générations futures. Afin de partir à la découverte de la biodiversité et de faire comprendre ces nouvelles mesures au plus grand nombre, nous avons décidé de consacrer six pages sur cette thématique dans les prochains mois. Bonne lecture !

Serge Pallarès,
Président du Conseil de
Gestion du Parc naturel marin
du golfe du Lion.



Rencontre avec un poulpe commun, curieux, explorant nos eaux côtières du sec à Jean-Luc à Banyuls-sur-mer. Il suscite fascination et émerveillement...

L'animal est fascinant par son mimétisme et sa façon de se mouvoir mais surtout il nous interpelle par son intelligence. Fortement pêché, le poulpe commun est un bon ambassadeur de la nécessité de réguler les prélèvements sur nos côtes pour la bonne santé des écosystèmes. Focus sur cette espèce commune qui reste pourtant précaire.

Un tentacule, habillé de deux rangées de ventouses, se tend, curieux. Les yeux du poulpe, caractéristiques avec leur pupille horizontale, fixent attentivement le baigneur ou le plongeur. La rencontre est forte, presque mystique, chargée de la satisfaction d'avoir été choisi par l'animal mystérieux. « Les anecdotes sont nombreuses sur ce type d'interactions, qui laissent rarement indifférent, raconte Gilles Esposto, inspecteur de l'environnement au

sein du Parc naturel marin du golfe du Lion. Le poulpe est le roi du camouflage, il peut changer de couleur, de forme et même de structure cutanée, donc si on le voit, c'est souvent qu'il a bien voulu être vu. » Sur le territoire du Parc, aire marine protégée de l'Office français de la biodiversité qui s'étend de Leucate à Cerbère jusqu'à 65 km des côtes, l'espèce, *Octopus vulgaris*, est très présente. « C'est une espèce que l'on retrouve jusqu'à 100 mètres de profondeur, détaille l'agent assermenté. Elle est ubiquiste, c'est à dire qu'elle se plaît dans tous les milieux, rocheux mais aussi sableux, où elle creuse des terriers. »

Une espérance de vie courte, qui rend l'espèce vulnérable

Pourtant cet animal, commun dans toute la Méditerranée, n'en est pas

moins vulnérable. En effet, contrairement à ses autres caractéristiques plus étonnantes les unes que les autres – huit bras, des cerveaux périphériques, un sang bleu, une capacité d'apprentissage importante, la possibilité de régénérer ses tentacules..., l'espérance de vie de l'espèce est courte : de 12 à 24 mois en moyenne. La femelle ne se reproduit donc qu'une seule fois et meurt après avoir passé un ou plusieurs mois, selon la température, à ventiler ses œufs, sans presque plus se nourrir. Une faiblesse qui peut devenir un véritable problème quand la pression de pêche est trop importante, car le poulpe est aussi un met apprécié, à la fois pêché par les professionnels, au pot et à la nasse, et par les pêcheurs de loisir, que ce soit au harpon ou à l'aide d'une planche à clous où sont accrochés des appâts. « Il y a quelques années, les plongeurs

ont lancé un signal d'alarme constatant qu'ils n'en voyaient presque plus, se rappelle Bruno Ferrari, directeur adjoint du Parc naturel marin. Les pêcheurs professionnels constataient aussi que leurs prises diminuaient, il y a eu une prise de conscience que pour cette espèce, il fallait être particulièrement attentifs à la période de reproduction. » Les prud'homies, institutions corporatives de pêcheurs professionnels, ont donc commencé à réglementer. Il était logique que la pêche de loisir suive : « C'est important que l'effort soit conjoint. »

Une fermeture de la pêche de loisir de juin à septembre

La pêche de loisir au poulpe est donc fermée, pour la période allant du 1^{er} juin au 30 septembre, sur tout le territoire du Parc naturel marin. Et hors de cette période, elle est limitée à deux prises, avec un minimum de poids d'un kilo par individu. « On s'est alignés sur les dates de la prud'homie Saint-Cyprien-Cerbère, qui correspondent au moment le plus actif de la période de reproduction, ce qui est déjà une très bonne chose », explique Bruno Ferrari. Ces restrictions font partie de la nouvelle réglementation sur la pêche de loisir dans le Parc, dont l'arrêté est paru en février 2024. « Il y aura des contrôles et des sanctions pour les personnes qui abuseront bien sûr, mais c'est surtout une année importante en termes de pédagogie et de sensibilisation », estime le directeur adjoint. Et il est certain que le poulpe fait un beau messageur de cette prise de responsabilité de la gestion de ressources sauvages, dans une mer Méditerranée soumise à de nombreuses pressions.



Un ballet aquatique inattendu : un plongeur fait la rencontre fascinante d'une seiche curieuse, créant un moment magique d'échange entre deux mondes.

Poulpe, calmar ou seiche ?

On trouve ces trois mollusques céphalopodes « qui ont leurs pieds sur la tête », dans les eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion. Contrairement à leur cousin le poulpe, les seiches et les calmars ont dix bras, avec deux tentacules spécialisés dans la préhension de leurs proies, possèdent une coquille interne (« os » pour la seiche, « plume » pour le calmar) qui leur sert de flotteur et sont équipés d'une sorte de nageoire en forme d'ailette, qui les rend meilleurs nageurs. Ainsi, si le poulpe est très territorial, ne

s'éloignant guère longtemps de son abri, les seiches et les calmars sont beaucoup plus mobiles et migrent pendant leur période de reproduction. Si elles ne font pas l'objet d'une fermeture de pêche, ces deux espèces sont malgré tout concernées par la nouvelle réglementation de la pêche de loisir dans le Parc, avec un maximum de dix prises pour chacune d'entre elles. La réglementation complète avec toutes les espèces concernées est à retrouver sur <https://parc-marin-golfe-lion.fr/editorial/en-pechant>.

Une nouvelle réglementation

pour la pêche de loisir dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion

Arrêté n°R93-2024-02-12-00002



Une autorisation annuelle de pêche obligatoire :

obtenez-la gratuitement via l'application CatchMachine et restez informés de la réglementation. Des permanences sont organisées au Parc.

Des quotas, des tailles minimales de capture, des périodes d'interdiction de capture (QR Code) :

10 prises / pêcheur / jour
30 prises / bateau de 3 pêcheurs ou plus / jour



Trois espèces interdites à la capture : mérou, corb, labre vert

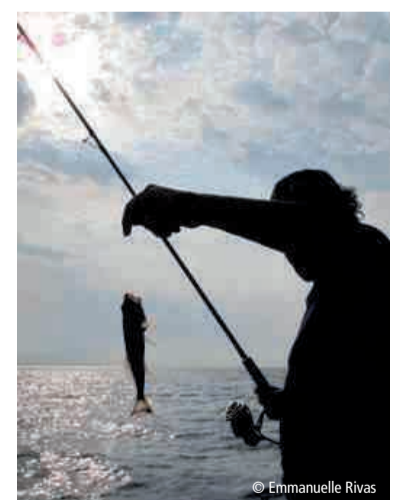


Attention, dans la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, il y a une autorisation et une réglementation de pêche spécifiques.

La réglementation nationale s'applique toujours pour les espèces non concernées par l'arrêté du Parc naturel marin.



Parc naturel marin du golfe du Lion
04.68.68.40.20
parc-marin-golfe-lion.fr



Dans le prochain épisode du Parc :

Plongez au cœur des raisons et implications de la nouvelle réglementation sur la pêche de loisir dans le Parc, comment a-t-elle été mise en place, pourquoi et avec qui ?

PÊCHE DE LOISIR : DE NOUVELLES RÈGLES POUR PÉRENNISER LA RESSOURCE



Pour accompagner la nouvelle réglementation, en vigueur depuis le 12 février, un guide de pêche, clair et concis, a été édité.

Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur en février 2024 sur le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion, de Leucate à Cerbère incluant l'étang de Salse Leucate. Basée sur les données scientifiques disponibles et résultat d'une longue concertation, elle témoigne de l'importance du dialogue pour protéger la biodiversité marine et les activités maritimes qui y sont associées.

Le constat est partagé par tous. Les populations de poissons dans les eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion ne se portent pas très bien. « 85% des pêcheurs de loisir déclaraient en 2017 ressentir une diminution de leurs prises, notamment sur les espèces les plus ciblées comme les daurades, les maque-

reaux, les sars et les céphalopodes », rapporte Eléonore Cambra, qui a réalisé son doctorat à l'Université de Perpignan sur cette activité. Un constat dont la grande majorité tire les conséquences : « Il y a une bonne volonté générale vers une évolution des réglementations », témoigne l'universitaire.

Les pêcheurs de loisirs ont en effet moyen d'agir à leur niveau. « Bien que la part de cette pêche ne soient estimée qu'à 10 % du total des prélèvements, elle reste une activité d'extraction avec des périodes où de nombreux pêcheurs exercent leur activité en même temps, explique Hervé Magnin, directeur du Parc naturel marin. Tout cela a un impact, c'est une histoire de cumul des pressions. » Par ailleurs, la pratique restait parfois

non adaptée aux processus de reproduction, par des tailles minimales de capture insuffisantes, et certains comportements excessifs, même si minoritaires, notamment sur des proies « faciles » comme le maquereau.

De nouveaux quotas, TMC et périodes d'interdiction

« Une aire marine protégée doit s'assurer de la santé des écosystèmes mais elle a aussi la responsabilité de veiller à la pérennité des activités de pêche, poursuit Serge Pallarès, président du conseil de gestion du Parc naturel marin. Nous avons donc cherché à négocier une réglementation visant à limiter les excès de certains sans pénaliser la majorité et donner à tous les moyens de réduire leur impact sur les espèces menacées. » Cette nouvelle réglementation de la

pêche de loisir, dont l'arrêté est paru le 12 février 2024, porte donc notamment sur une révision des quotas, des tailles minimales de capture (TMC) et des périodes d'interdiction. Une révision élaborée à partir des données scientifiques disponibles pour notamment assurer la première reproduction des poissons.

Se déclarer, gratuitement, pour pouvoir pêcher

L'arrêté impose aussi désormais une autorisation pour pouvoir pêcher dans le périmètre du Parc. Cette mesure, gratuite et sans conditions, est une aspiration des pêcheurs de loisir qui souhaitent ainsi pouvoir mesurer et justifier leur importance socio-économique. Elle répond également, en partie, à un règlement européen, qui imposera ce type d'enregistrement partout en Europe d'ici 2028.

La déclaration se fait sur une application dédiée - CatchMachine - où les pratiquants peuvent aussi saisir volontairement leurs captures (voir ci-dessous). « L'application est en phase d'expérimentation, nous sommes un site pilote, précise Serge Pallarès. Elle aura certainement besoin d'être améliorée et nous nous tenons à disposition des pêcheurs en cas de difficulté. »

Une concertation de longue date qui continue

Toutes ces avancées sont le fruit d'une longue concertation au sein de la gouvernance du Parc, qui réunit des représentants de l'État et des collectivités, des scientifiques, des organisations d'usagers, notamment les pêcheurs de loisir, et les organisations professionnelles. « En effet, cette réglementation

est une suite logique de la charte signée par toutes les Fédérations lors du Grenelle de l'Environnement en 2010 », témoigne Jean-Claude Hodeau, président du comité FNPP d'Occitanie (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer).

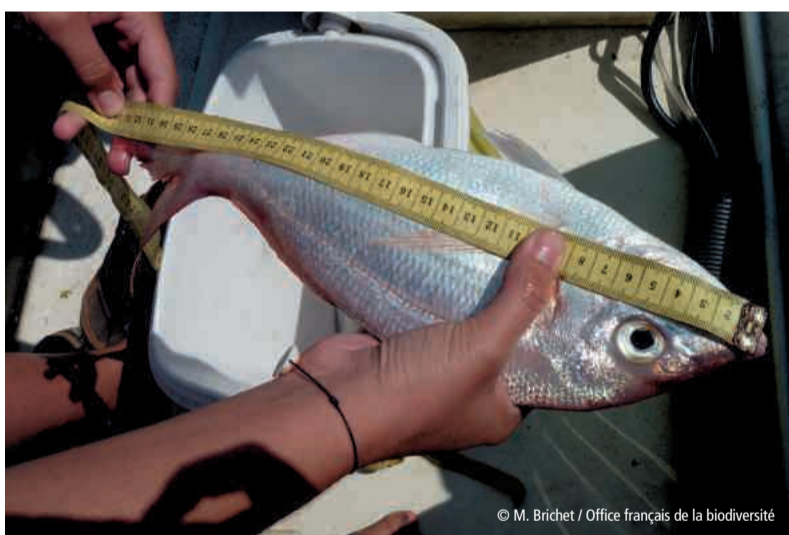
Pour autant, ce dernier ne voit la nouvelle réglementation que comme un « premier pas », un exemple qui ne servira à rien si l'ensemble des usagers, dont les pêcheurs professionnels, ne participent pas. « Les pêcheurs de loisir sont demandeurs de plus d'équité et la protection de la ressource viendra d'un effort commun et concerté. »

Une remarque qu'entend Serge Pallarès, le président du Conseil de Gestion du Parc : « Nous travaillons aussi avec les petits métiers sur la gestion de certaines ressources comme les oursins ou le pouplet, mais il faut reconnaître que sur certaines espèces dont les stocks sont menacés, il reste à faire évoluer les pratiques des professionnels, en concertation avec leurs organisations. » Le dialogue reste ouvert.

« Cette réglementation est une étape clé pour le Parc et sa reconnaissance d'aire marine protégée. »
Serge Pallarès, président du Parc



Serge Pallarès, président du Conseil de Gestion du Parc.



En partageant leurs prises sur l'application CatchMachine, les pêcheurs peuvent contribuer aux études scientifiques.

Le carnet de captures, facultatif mais important

L'application CatchMachine, sur laquelle se sont déjà déclarés plus de 4000 pêcheurs de loisirs pour pouvoir exercer dans le Parc, présente un deuxième volet, optionnel celui-là : la déclaration de captures.

« On encourage les pratiquants à partager volontairement leurs captures mais aussi leurs pêches non fructueuses, explique Hervé Magnin, directeur du Parc naturel marin du golfe du Lion. Ces déclarations per-

mettront d'avoir des données sur des espèces sensibles, d'affiner les connaissances scientifiques sur les périodes biologiques, mais aussi sur l'état des stocks ». Des informations qui pourraient permettre de mieux cibler la protection, en minimisant l'impact sur l'activité des pêcheurs. « C'est l'occasion d'être moteur de la protection et de ne pas juste subir les réglementations », encourage Jean-Claude Hodeau, de la FNPP, qui rap-

pelle que ces déclarations devraient uniquement concerner les espèces sur lesquelles la pêche de plaisance a un impact significatif. C'est en tout cas ce qui est prévu dans la nouvelle réglementation européenne en vue d'une obligation de déclaration à l'horizon 2028.

« A nous de montrer que ces informations seront utiles à une meilleure gestion de la ressource et que la rigueur de leur saisie en sera la condition de réussite ! », conclut Hervé Magnin.

Une nouvelle réglementation

pour la pêche de loisir dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion

Arrêté n°R93-2024-02-12-00002

Une autorisation annuelle de pêche obligatoire :

obtenez-la gratuitement via l'application CatchMachine et restez informés de la réglementation. Des permanences sont organisées au Parc.

Des quotas, des tailles minimales de capture, des périodes d'interdiction de capture (QR Code) :

10 prises / pêcheur / jour
30 prises / bateau de 3 pêcheurs ou plus / jour

Trois espèces interdites à la capture : mérou, corb, labre vert

Attention, dans la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, il y a une autorisation et une réglementation de pêche spécifiques.

La réglementation nationale s'applique toujours pour les espèces non concernées par l'arrêté du Parc naturel marin.

Liberté
Égalité
Fraternité

Parc naturel marin du golfe du Lion
04.68.68.40.20
parc-marin-golfe-lion.fr



© Emmanuelle Rivas

Dans le prochain épisode du Parc :

Captures accidentelles, comment les éviter et comment les gérer ? Dans sa démarche de sensibilisation et d'accompagnement, le Parc revient sur les bons réflexes à adopter, mais aussi les techniques de pêche qu'il est possible d'adapter.

PRISES ACCIDENTELLES : ANTICIPER POUR MIEUX RELÂCHER



Requin peau bleue

© Bruno Ferrari / OFB

Son corps est fuselé et gracieux, son dos d'un bleu indigo brillant, son ventre et ses flancs blancs et son aileron dorsal assez petit. Le requin peau bleue est présent dans tous les océans et mers du monde et forme en Méditerranée une population distincte et fragile, classée en danger critique par l'UICN.

Plutôt solitaire, ce poisson a l'instinct du large et est capable d'évoluer entre la surface et 350 m de profondeur. « Les femelles ont une peau trois fois plus épaisse que celle des mâles, pour résister aux morsures et accouplements brutaux ainsi qu'aux eaux plus froides. Après une gestation longue (de 9 à 12 mois) la fe-

melle met au monde entre 30 à 50 petits d'une longueur comprise entre 35 et 60 cm », raconte Louise Dalisson, chargée de projet au sein du Parc naturel marin du golfe du Lion. Bien que n'étant pas agressif, il est préférable de rester à distance.

En Méditerranée, plusieurs initiatives se concentrent sur le requin peau bleue. Depuis 2009, l'association Ailerons, avec le laboratoire CRIOBE (Université de Perpignan) et la Fédération Nationale de la Pêche en mer d'Occitanie (FNPP), a lancé le projet Grand Large. Ce programme sensibilise les pêcheurs au relâcher des requins et étudie leur génétique via des prélèvements d'ADN lors des captures accidentelles, regroupant chaque

année plus de 80 pêcheurs plaisanciers volontaires au sein du Parc.

En 2023, le Parc naturel marin, l'Ifremer et le CRIOBE ont lancé le projet MOUVBLUE, avec le soutien financier de l'Union européenne, NextGenerationEU, de France Relance et de l'Office français de la biodiversité. Aidé par l'ensemble des acteurs de la pêche (loisir et professionnels), 39 requins ont été « marqués » avec des balises. « Ces « petits spaghettis jaunes » et balises satellites permettent de révéler les déplacements et préférences d'habitat de ces majestueux prédateurs. Si vous pêchez un requin marqué, notez le numéro de la marque, le point GPS, la date, l'heure, la taille, le sexe et contactez le Parc ! », précise Louise Dalisson.

Requins, raies : « Être acteurs »

Matthieu Lapinski, président de l'association Ailerons, attire l'attention sur ces espèces, non réglementées mais en danger, qui peuvent être capturées accidentellement.

Que faire lors d'une rencontre avec un requin peau bleue ?

On peut avoir l'impression de voir beaucoup d'individus pendant la période de juin à septembre, parce qu'ils se sont regroupés, mais en réalité l'espèce va mal. Malheureusement aucune espèce d'élas-mobranches (raies, requins, chimères), même parmi les plus vulnérables, n'est protégée, ce qui renforce la responsabilité individuelle de les remettre à l'eau avec le plus de soin possible. Il faut relâcher les prises accidentelles, mais aussi participer au suivi en rapportant son observation sur Elasméd, un réseau de sciences participatives sur les élas-mobranches, accessible sur notre site internet.

Comment se préparer à l'éventualité d'une prise accidentelle ?

Pour des pêches comme celle du thon rouge, il arrive fréquemment qu'un requin morde à l'hameçon à la place du poisson convoité, particulièrement lorsque le pêcheur « bromège » en jetant du bateau des sardines ou d'autres poissons écrasés. Pour se préparer, le premier point va être de s'informer et de se former. Cela ne s'improvise pas, le stress peut vite monter et être dangereux pour tout le monde. Il faut savoir s'organiser à bord pour positionner le requin le long du bateau et avoir un équipement, notamment une pince à long bec pour essayer d'enlever l'hameçon, tout en gardant le requin dans l'eau... Une vidéo explique tout pas à pas sur notre chaîne YouTube. Il y a aussi les raies pastenagues violettes qu'il faut savoir reconnaître et gérer prudemment avec leur dard venimeux. Pour les juvéniles, cela peut vraiment arriver sur des pêches de petites espèces, comme le maquereau. Il faut connaître l'éventualité mais là c'est plus facile, ils ne pèsent que quelques centaines de grammes et rentrent dans une épuisette. On travaille alors juste à enlever l'hameçon -si possible- sans les sortir de l'eau. Et en partageant son observation, toujours !

Attention aux espèces qui ont une vessie natatoire.

Pascal Romans, conservateur du Biodiversarium de l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer, précise la méthode pour relâcher ces espèces.



Serran chevrette

©B. Guichard / OFB

Pourquoi les espèces qui ont une vessie natatoire doivent-elles subir un traitement particulier avant d'être relâchées ?

La vessie natatoire est un organe rempli de gaz qui permet au poisson de s'équilibrer dans la colonne d'eau. Elle est présente chez beaucoup d'espèces pêchées (exceptées les raies, les requins et les espèces qui vivent posées au fond comme la rascasse et certains poissons de pleine eau comme le maquereau). Le gaz que contient la vessie va se dilater à la remontée quand la pression diminue. Suivant les espèces et la profondeur de capture, il faut donc agir.

Que faire en cas de capture accidentelle ?

Il est important de disposer d'une aiguille creuse (aiguille de seringue) à bord pour permettre la remise à l'eau. Cette aiguille est en effet indispensable

pour percer la vessie natatoire du poisson quand celle-ci s'est trop gonflée et le fait flotter ventre en l'air une fois qu'on le relâche.

Le serran chevrette est particulièrement sensible à cette problématique, avec sa vessie très souple qui peut ressortir par la bouche lors de la remontée mais qui est ainsi facilement accessible pour réaliser l'intervention. Pour les autres espèces, la question peut se poser lorsque le pêcheur remonte un poisson capturé au-delà de 10 mètres de profondeur. Il faut alors palper le flanc du poisson pour ressentir la vessie distendue puis percer à travers la peau pour atteindre la vessie et laisser le gaz sortir pendant quelques secondes. Après son retour en mer, le poisson retrouvera son équilibre au bout de quelques heures.

Que faire lors de captures accidentelles d'espèces interdites à la

capture, comme le mérrou, le corb et le labre vert ?

Comme pour les autres espèces précédemment évoquées, il ne faut pas hésiter à percer la vessie natatoire si c'est nécessaire. Il ne faut pas non plus hésiter à nous contacter, les biologistes du Biodiversarium pourront guider les pêcheurs et concernant des espèces patrimoniales comme les mérours et les corbs, l'animal pourra même être pris en charge si besoin par nos équipes au moment du retour au port. Il faut savoir que le taux de survie d'un mérrou relâché est très élevé, proche de 100%, s'il a été traité correctement. Quand on sait qu'un mérrou peut vivre 60 ans, qu'une daurade royale peut atteindre 30 ans et qu'un serran peut dépasser allégrement les 15 ans, on comprend tout le sens de ces actions de relâcher des poissons qui participent ainsi au maintien des populations de ces espèces.

Une nouvelle réglementation

pour la pêche de loisir dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion

Arrêté n°PR93-2024-02-12-00002



Une autorisation annuelle de pêche obligatoire :

obtenez-la gratuitement via l'application CatchMachine et restez informés de la réglementation. Des permanences sont organisées au Parc.

Attention, dans la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, il y a une autorisation et une réglementation de pêche spécifiques.

Des quotas, des tailles minimales de capture, des périodes d'interdiction de capture

(QR Code) :

10 prises / pêcheur / jour
30 prises / bateau de 3 pêcheurs ou plus / jour



La réglementation nationale s'applique toujours pour les espèces non concernées par l'arrêté du Parc naturel marin.

Trois espèces interdites à la capture : mérrou, corb, labre vert



Parc naturel marin du golfe du Lion
04.68.68.40.20
parc-naturel-golfe-lion.fr



©L. De Vries OFB

Dans les prochains épisodes du Parc :

Ne manquez pas nos prochains épisodes où nous découvrirons les secrets des jeunes thons et de la bonite. Apprenez à distinguer ces deux espèces, explorez leurs traits uniques, et découvrez des détails surprenants sur leur vie marine. Nous aborderons également comment adapter ses engins de pêche pour une pêche plus responsable.

THON ROUGE, UN PRÉDATEUR FASCINANT TRÈS RÉGLEMENTÉ



Le thon rouge *Thunnus thynnus*, que l'on retrouve jusqu'en mer du nord, se reproduit en Méditerranée, où l'essentiel des captures se réalise.

Ce grand carnassier grégaire présente des caractéristiques physiques impressionnantes, que ce soit en taille, en vitesse de pointe ou en capacité d'adaptation, qui en font l'un des superprédateurs marins. Très réglementé à cause de la surpêche, sa population remonte dans les eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion.

La surface de la mer frétille, semble bouillonner même. Des oiseaux de mer s'agitent au-dessus. Pas de doute une chasse est en cours. Des poissons « fourrage », ces petites espèces pélagiques à la base de la chaîne alimentaire marine, sautent à la surface. Ils sont suivis de près par de larges bouches aux petites dents acérées : un banc de thons rouges, massifs et rapides, est à l'action. Plus précisément des *Thunnus thynnus*, le thon rouge évoluant en Méditerranée. Ce poisson emblématique est présent dans la culture du bassin méditerranéen depuis l'antiquité. Pourtant, il est aujourd'hui d'avantage connu du grand public pour l'utilisation de sa chair rouge dans les sushis et sashimis ; et comme un symbole majeur de la surpêche.

« Le thon rouge est donc strictement réglementé au niveau national, avec des quotas annuels, explique Bruno Ferrari, directeur adjoint du Parc naturel marin du golfe du Lion. Pour la pêche de loisir, un système de bagues et de limitation de tonnage total est utilisé, avec bien sûr une taille minimale et des périodes de capture. C'est très précis. Le pêcher sans autorisation est un délit. » Même la pêche sportive en « no kill », appréciée car l'espèce est combattive, est soumise à autorisation spécifique et réglementée par période.

3 mètres, 90 km/h, 50 ans : un poisson record

Ces mesures de gestion fortes sont le fruit d'une confrontation entre ONG, scientifiques et pêcheurs professionnels. Leurs mise en place au niveau national et international depuis 2007. Elles semblent porter leurs fruits (voir ci-contre) et l'on peut à nouveau observer régulièrement ce poisson fascinant, aux caractéristiques records, dans les eaux du golfe du Lion. « La taille adulte d'un thon rouge se situe entre 2m et 2m50, commente Bruno Ferrari. Et les plus grands font 3m20, bien

que ces gros individus deviennent rares. » C'est aussi l'un des poissons les plus rapides du monde, avec des pointes de vitesse jusqu'à 90 km/h et l'un des rares à être capable d'augmenter la température de son corps, ce qui lui permet d'évoluer dans des eaux aux températures très diverses lors de ses grandes migrations, jusqu'à 10 000 km par an. Il peut par ailleurs plonger à des profondeurs de 1 000 mètres, vivre jusqu'à 50 ans et la femelle pond des millions d'œufs lors de la reproduction. « Ces œufs éclosent après seulement deux jours, continue le directeur adjoint du Parc. Les larves sont elles aussi pélagiques, elles vont tout de suite évoluer en pleine mer, dans cette immense masse d'eau et vont dériver avec le courant. »

Les juvéniles, pour ceux qui vont survivre, ont ensuite une croissance rapide avec environ 30 cm par an. En revanche la croissance des adultes est plus lente car il faut environ 10 ans au thon rouge pour atteindre les deux tiers de la longueur maximale, jusqu'à devenir ces énormes poissons qui fascinent les hommes depuis des milliers d'années.

Les mesures fortes ont permis une reconstruction du stock

Tristan Rouyer, chercheur à l'Ifremer, est chargé de l'expertise sur le thon rouge pour la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et de ses mers adjacentes.

Après une très sérieuse surexploitation du stock et les inquiétudes du début des années 2000, comment va le thon rouge dans le golfe du Lion aujourd'hui ?

Notre indice d'abondance, construit à partir de campagne de prises de vues aériennes, nous montre que la tendance du stock est plutôt à l'augmentation depuis les dix dernières années sur cette zone. Les mesures de gestion extrêmement fortes des années 2007-2008-2009 ont permis cette reconstruction. Aujourd'hui les quotas ont été à nouveau augmentés, on entre dans des zones méconnues, il faut rester prudent. Notre indice nous montre aussi une grande variabilité interannuelle, avec des cycles de 4 ans marqués par de bonnes années plutôt froides. Les épisodes de vent du nord au mois de juillet, quand le thon revient de la reproduction, semblent alors marquer un indice environnemental fort, qui ferait rentrer les petits thons sur la zone.

Vous travaillez particulièrement sur la compréhension de ces processus migratoires, pourquoi ?

75% des captures mondiales sont faites en lien avec ces migrations, 15% par des madragues dans le détroit de Gibraltar, au passage Atlantique-Méditerranée et le reste par les senneurs sur les concentrations de reproduction. Voilà pourquoi c'est important.

Il y a beaucoup de choses à comprendre. On constate par exemple que dans notre zone on ne voit plus de gros thons, au-dessus de 150 kg, la route migratoire semble s'être éteinte. On a par ailleurs découvert que les thons en-dessous d'1 m 75 semblent rester en Méditerranée, et ne sortent qu'une fois plus grand en Atlantique. On ne sait pas encore à quoi cela est dû. On essaie aussi de comprendre la manière dont l'environnement va affecter le nombre de larves qui vont survivre et arriver dans la population. Sur la zone de reproduction des Baléares par exemple, une hypothèse est que le changement climatique aurait un impact positif.

Quel est l'impact de ces populations de thon sur les autres poissons, notamment ici dans les eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion ?

Il faut comprendre que le thon fait 200 kilomètres par jour, donc il n'y a pas une notion d'écosystème localisé. C'est un animal qui vit partout. Les individus qu'on a marqués allaient jusqu'en Algérie ou au nord de l'Adriatique... On a utilisé nos campagnes de survol pour calculer les besoins énergétiques de la population de thon sur le golfe du Lion et finalement l'impact est très limité par rapport à d'autres facteurs. Il va être localisé dans l'espace et dans le temps, et ne sera pas suffisant pour réellement impacter les activités de pêche. La problématique est ailleurs : en regardant l'historique du thon rouge, on voit que lorsqu'il y avait plein de thons rouges, il y avait aussi plein de sardines.



Si le jeune thon rouge peut présenter des rayures sur le dos, elles sont verticales (photo du haut) et non obliques, comme la bonite (photo du bas).

Jeune thon et bonite : attention à la confusion !

Pour des raisons encore méconnues, de très jeunes thons peuvent se retrouver soudainement en nombre dans les eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion. C'est ce qu'il s'est passé, de façon massive, en septembre 2022. De nombreux individus très petits (jusqu'à seulement 20 cm) avaient alors été observés et capturés accidentellement. Ces thons juvéniles ont alors des tailles comparables avec les adultes

d'autres espèces carnassières de la famille des Scombridés, notamment la bonite à dos rayé (70 à 80 cm à l'âge adulte). « Il faut vraiment les différencier car une confusion est tout de suite grave étant donnée la réglementation stricte sur le thon rouge et qu'il s'agit de juvéniles, expose Louise Dalisson, chargée de projet pêche de loisir au Parc naturel marin. Ce qui peut troubler est que le jeune thon rouge

peut présenter des rayures sur son dos, comme la bonite. Mais celles du thon sont verticales alors que celles de la bonite sont obliques, presque horizontales. »

Tout n'est pas pour autant permis concernant la pêche de loisir à la bonite. Cette dernière est concernée par la nouvelle réglementation du Parc naturel marin du golfe du Lion (taille minimale de capture de 40 cm, 5 prises maximum / pêcheur / jour).

Une nouvelle réglementation

pour la pêche de loisir dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion

Arrêté n°R93-2024-02-12-00002



Une autorisation annuelle de pêche obligatoire :

obtenez-la gratuitement via l'application CatchMachine et restez informés de la réglementation. Des permanences sont organisées au Parc.

Attention, dans la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, il y a une autorisation et une réglementation de pêche spécifiques.

Des quotas, des tailles minimales de capture, des périodes d'interdiction de capture

(QR Code) :

10 prises / pêcheur / jour
30 prises / bateau de 3 pêcheurs ou plus / jour

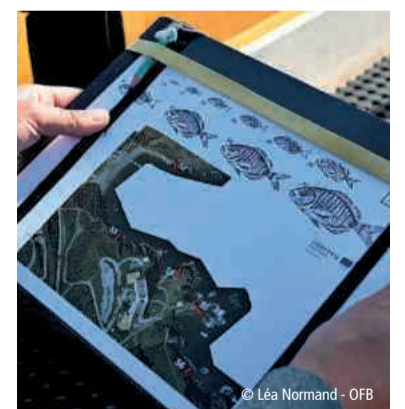


La réglementation nationale s'applique toujours pour les espèces non concernées par l'arrêté du Parc naturel marin.

Trois espèces interdites à la capture : mérou, corb, labre vert



Parc naturel marin du golfe du Lion
04.68.68.40.20
parc-marin-golfe-lion.fr



Dans le prochain épisode du Parc :

Découvrez l'importance des petits fonds côtiers, véritables réservoirs de biodiversité au rôle primordial dans la reproduction de nombreuses espèces. Ces habitats, qui représentent une très faible surface de notre littoral, sont soumis à de très fortes pressions qu'il convient de limiter.



Les juvéniles de nombreuses espèces trouvent dans ces petits fonds les conditions idéales d'alimentation et de sécurité.

A lors qu'ils représentent une infime partie de la surface du Parc naturel marin du golfe du Lion, les petits fonds rocheux sont d'une importance capitale pour certaines espèces. Ils forment en effet de véritables nurseries pour leurs stades juvéniles.

La côte Vermeille est connue pour ses paysages de criques. Sous l'eau, le schiste des Pyrénées se décline sous forme de galets ou de blocs rocheux, baignés de lumière, royaume idéal pour les algues. Le regard du baigneur y est surtout attiré par les bancs de poissons adultes, parfois nombreux. Pourtant, ce n'est pas là la plus grande richesse de ce milieu... Dans les endroits les moins profonds, tout est miniature, mais si on y regarde de plus près, foisonnant. « Dans les 50 premiers centimètres d'eau, on peut déjà trouver des « bébés » sars

d'un petit centimètre, explique Bruno Ferrari, directeur adjoint du Parc naturel marin. Beaucoup d'espèces y trouvent de bonnes conditions d'alimentation et de sécurité vis-à-vis de leurs prédateurs, c'est ce qu'on appelle les nurseries.

Continuer de protéger

Avant d'arriver là, ces petits poissons ont fait du chemin. Nés en pleine eau, ils rejoignent d'abord le zooplancton sous la forme de post-larves sous une morphologie très différente de l'adulte. Elles dérivent d'abord avec les courants et ce n'est qu'à un mois, quand elles peuvent nager, que les survivantes se dirigent vers la côte pour trouver leurs nurseries. Là, certaines grandiront jusqu'à devenir des juvéniles, qui pourront être « recrutés » dans une population de poissons. « Ces zones, extrêmement limitées en surface par rapport aux 4000 km²

du Parc, sont donc très importantes, constate Bruno Ferrari. Il faut continuer de les protéger ! » Les aménagements côtiers sont le principal danger pour ces nurseries. « Là où on peut aussi faire attention c'est de ne pas inciter les enfants à y pêcher à l'épuisette, cela peut décimer ces fragiles populations », ajoute-t-il. Par ailleurs, dans le suivi des écosystèmes que le Parc réalise tous les trois ans, le compartiment « poissons » de beaucoup de petits fonds rocheux présente des indicateurs peu satisfaisants, alors que ceux des compartiments « algues », ou encore « invertébrés » sont plutôt bons. « C'est tout l'enjeu de la pression sur les populations de poissons, d'où l'étape clé de notre réglementation sur la pêche de loisir. Il faut bien laisser les juvéniles atteindre leur maturité sexuelle pour qu'ils puissent se reproduire. Et plus on aura de petits, plus on aura d'adultes, c'est un cercle vertueux ! »

Des cycles de vie complexes et dynamiques

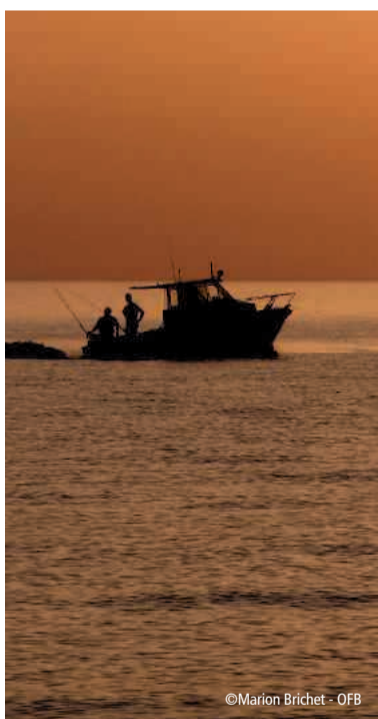
Philippe Lenfant, membre du laboratoire CEFREM et responsable de la plateforme IEEM-CREM de l'Université de Perpignan Via Domitia localisée à Port-Vendres, réalise un suivi des juvéniles de sar commun depuis 1994 au sein du Parc naturel marin.

Vous avez maintenant un recul de 30 ans de données, que vous permet cette vision à long terme ?

On a constaté qu'il y avait des cycles, avec des pics tous les dix ans environ où les larves sont entre dix et cent fois plus nombreuses dans les zones de nurseries. Pour le sar commun, ces zones se trouvent dans moins d'un mètre d'eau, ce qui permet d'être très précis dans le comptage, en suivant le linéaire de la côte, c'est pour ça que c'est notre espèce modèle. Mais ces pics ne sont qu'une information indirecte, on ne maîtrise pas ce qu'il se passe pendant la première phase de vie des larves en pleine eau et on ne comprend pas encore les facteurs qui entrent en jeu. Ce que l'on sait c'est que ces années sont importantes, puisqu'elles permettent de renouveler 50% de la population de poissons. Cette vision sur 30 ans va aussi permettre de voir maintenant ce que le changement climatique modifie ou pas dans la reproduction. C'est encore une inconnue.

Vous étudiez également la connectivité entre différentes zones, puisque les poissons ne sont pas inféodés toute leur vie aux mêmes lieux...

Oui, il faut comprendre que les cycles de vie sont complexes, à la fois pélagiques -en pleine eau- et benthiques -près du fond-. Tout est dynamique. Déjà, les zones de frayères -accouplement et ponte- ne sont pas aux mêmes endroits que les nurseries, puisqu'il ne faut pas les mêmes conditions, de profondeur notamment. Ensuite, il y a des déplacements de poissons adultes. Ils vont aller alimenter des populations parfois proches, comme entre la côte sableuse et la côte rocheuse, mais aussi plus éloignées. Grâce à des émetteurs placés sur des individus et un réseau de balises pouvant capter les signaux émis, on a vu par exemple un poisson partir de Rosas (Espagne) et venir s'installer dans la réserve de Cerbère-Banyuls. Ce sont des comportements difficiles à expliquer, ils ne semblent pas liés à une surpopulation ou un manque de nourriture, ce serait d'avantage une question de caractère de l'individu - des aventuriers en quelque sorte. Ce qui est sûr, c'est que ces échanges existent et qu'il faut en avoir conscience en termes de gestion, afin qu'elle soit la plus harmonisée possible pour garantir leur conservation.



Mieux connaître les espèces et le matériel permet de mieux cibler ses prises.

Pêche de loisir : « Quand on est novice, se former et comprendre ! »

Le milieu marin étant un milieu complexe, pouvant être à risque et avec une réglementation assez fournie, le moniteur et guide de pêche Samuel Elgrishi – Roussillon Fishing – rappelle qu'il est très important de s'informer et de se former.

Pour vous, la pêche de loisir n'est pas une pratique qui peut s'improviser. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Je pense qu'il est toujours bien de savoir ce que l'on fait. Une pêche réussie, c'est une pêche préparée. On va choisir et monter son matériel adapté aux espèces que l'on veut pêcher et à leur milieu. La connaissance de l'environnement et des espèces est donc indispensable. Dans les magasins de pêche, certains produits vendus ne sont pas adaptés à la réglementation nationale (mitraillettes avec plus de 5 hameçons par exemple). C'est plus intéressant de faire ses montages soi-même et de profiter de moments de partage et de convivialité entre amis et passionnés.

Mieux connaître la biologie et l'écologie des espèces, permet de mieux cibler ses prises, pour la réglementation bien sûr, mais aussi pour mieux les comprendre. Par exemple, la maturité sexuelle pour certaines espèces peut être atteinte en 2 ans alors que pour certaines c'est 10 ans. Par ailleurs, il y a des espèces qui changent de sexe à un certain âge, ceci sera un bon moyen de différencier les femelles des mâles. Comme la dorade royale, qui est d'abord mâle. Elle atteint sa maturité sexuelle entre 1 et 2 ans (taille de 20 à 30 cm), puis devient femelle vers 3 ans (soit à une taille d'environ 30 à 40 cm). On comprend ici l'importance des tailles minimales de capture, qui permettent à minima une première reproduction.

La pratique de la pêche sportive, contrairement à la pêche de loisir, consiste à relâcher son poisson quelle que soit sa taille, et de préférence sans le sortir de l'eau. Connaître nos poissons, nos milieux et leur réglementation est toujours une priorité.

Pêcher en toute sécurité, du bord ou embarqué, passe aussi par une manipulation précautionneuse de ses prises. Terminer sa partie de pêche aux urgences c'est facile. Certains poissons savent se défendre avec des dents acérées, des dards ou des épines venimeuses, comme par exemple le barracuda, le denti, la raie pastenague ou la vive. N'hésitez pas à faire appel à des moniteurs et guides de pêche pour vous former à ces bonnes pratiques.

Quelles autres « bonnes pratiques » conseillez-vous de mettre en place ?

Quand un pêcheur de loisir a fait son « quota », certains rentrent, tout simplement, et d'autres veulent continuer leur session et profiter du moment c'est compréhensible. C'est là qu'intervient la pêche sportive avec l'utilisation par exemple d'hameçons simples en écrasant l'ardillon puis en relâchant dans les meilleures conditions nos poissons.

Autre mesure simple : remettre à l'eau nos « poissons-trophées ». Ils constituent de remarquables géniteurs et pourront offrir de beaux « combats » à d'autres passionnés. La réglementation, comme dans certains pays ou certaines espèces d'eau douce en France, peut en ce sens fixer des tailles maximales de capture.

Une nouvelle réglementation

pour la pêche de loisir dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion

Arrêté n°R93-2024-02-12-00002



Une autorisation annuelle de pêche obligatoire :

obtenez-la gratuitement via l'application CatchMachine et restez informés de la réglementation. Des permanences sont organisées au Parc.

Des quotas, des tailles minimales de capture, des périodes d'interdiction de capture

(QR Code) :

10 prises / pêcheur / jour
30 prises / bateau de 3 pêcheurs ou plus / jour



Trois espèces interdites à la capture : mérou, corb, labre vert

Attention, dans la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, il y a une autorisation et une réglementation de pêche spécifiques.

La réglementation nationale s'applique toujours pour les espèces non concernées par l'arrêté du Parc naturel marin.



Parc naturel marin du golfe du Lion
04.68.68.40.20
parc-marin-golfe-lion.fr



Dans le prochain épisode du Parc :

Certaines espèces de poissons parfois inhabituelles sont de plus en plus observées sur nos côtes. D'où viennent-elles, pourquoi leur population augmente, où se déplacent-elles ? Et sont-elles réglementées ? Découvrez tout ce qu'il y a à savoir sur ces espèces qui pour certaines profitent du réchauffement global de la Méditerranée.

« Travailler en concertation »



Cette sixième et dernière page proposée par le Parc naturel marin vient conclure un chemin de découverte des enjeux qui sous-tendent ce nouveau cadre réglementaire appliqué à la pêche de loisir. Comprendre une nouvelle réglementation est le meilleur gage de son respect sur le terrain et j'espère que cette communication y aura répondu. Nous sommes nombreux à partager cet espace pour des raisons très diverses. Ce qui nous unit tous, c'est notre amour de la Méditerranée et le respect qu'elle doit nous inspirer. Face au changement climatique, il faut plus que jamais lui donner les capacités de s'adapter. Notre rôle d'aire marine protégée nous impose donc de travailler sur les diverses pressions et d'en réduire l'impact en concertation avec les intéressés, comme dans ce bel exemple. Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite !

Serge Pallarès,
Président du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.



Mobula, le bateau du Parc naturel marin, est l'un des outils à disposition des 18 agents permanents chargés de la gestion des 4010 km² d'aire marine protégée.

Les eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion se réchauffent comme partout et les premières conséquences sont déjà là. Face à cet enjeu global, le meilleur moyen d'agir localement est de travailler sur la réduction des pressions qui fragilisent le fonctionnement des écosystèmes, l'extraordinaire résilience du milieu marin fera le reste.

Canicules marines, hivers plus doux, installations d'espèces auparavant cantonnées à des eaux plus chaudes (voir ci-dessous) : le constat du changement climatique est bien établi dans les eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion, entre Leucate et Cerbère. Et on sait qu'il va s'accroître. « On pourrait céder au fatalisme parce que les moyens de changer la donne ne sont pas entre nos mains et que l'on peut

se sentir plus victime que coupable de l'inaction », commente Hervé Magnin, directeur du Parc. Pour autant, en tant que gestionnaire, il ne peut se contenter simplement de regarder venir : « La partie n'est pas perdue, il y a des pressions sur lesquelles on peut agir, et travailler ainsi à renforcer la capacité des écosystèmes à s'adapter. »

Des leviers locaux à actionner

En effet, un écosystème à l'équilibre fragilisé peut par exemple laisser une brèche importante à l'émergence ou la prolifération d'une espèce exotique envahissante, qu'elle soit nouvellement arrivée ou qu'elle profite de conditions qui lui deviennent favorables. « Aujourd'hui, nos écosystèmes sont encore en capacité de tirer bénéfice de la réduction de certaines pressions, ils ne sont pas encore trop fortement fra-

gilisés, explique Hervé Magnin. Notre travail est de sensibiliser et convaincre les acteurs d'agir sur ces leviers aujourd'hui, avant qu'il ne soit trop tard. C'est maintenant. » La nouvelle réglementation sur la pêche de loisir fait partie de ces fameux leviers, puisqu'elle vise entre autres, par des tailles minimums de capture, de permettre aux poissons d'être en âge de se reproduire avant d'être pêchés, et donc de participer au renouvellement des populations. « Spontanément, les pêcheurs de loisir, bien conscients de l'enjeu, nous interpellent sur la nécessité que ces tailles minimums puissent s'appliquer à tout le monde, c'est légitime, concède le directeur du Parc. Ce travail reste à faire, pour atteindre une gestion durable des ressources et sauver le métier de pêcheur professionnel si précieux à nos yeux. Mais comme on peut s'en douter, cela prendra du temps. »

Participer en signalant les nouvelles espèces

Un autre levier important, permettant d'accompagner la gestion du milieu, est la connaissance. Les acteurs de terrain, pêcheurs et grand public, peuvent y participer en partageant leurs prises ou observations. « Avec la nouvelle réglementation sur la pêche de loisir, on n'a pas choisi de rendre obligatoire le carnet de capture parce qu'il faut que les pêcheurs en comprennent l'utilité pour la gestion, sans quoi on aura des données inutilisables, explique Hervé Magnin. Au-delà du suivi des populations d'espèces communes, il peut aussi servir de veille à l'arrivée d'espèces nouvelles ou d'alerte sur l'augmentation d'espèces exotiques présentes. » Un moyen simple d'action local, auquel chacun peut participer.

« Il faut rester vigilants face à l'installation de nouvelles espèces »

Pascal Romans, conservateur du Biodiversarium de l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer, fait le point sur les espèces de plus en plus visibles.

Des changements de température semblent déjà avoir profité à certaines espèces dans les eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion, pouvez-vous nous expliquer le phénomène ?

En hiver, normalement, la température de l'eau se refroidit davantage chez nous qu'en PACA ou qu'en Espagne, à cause notamment de la Tramontane et des courants marins ; c'est vraiment la signature de notre département. Mais depuis 2 ou 3 ans, l'eau de mer se refroidit moins que d'ordinaire en hiver. Certains étés, nous observons également des « canicules marines » qui peuvent profiter à certaines espèces qui apprécient les eaux chaudes. C'est pour ces raisons que des populations de daurades coryphènes, mais aussi de bécunes à bouche jaune – notre « barracuda »

d'Europe – ou encore de girelles paons, présentes ponctuellement dans nos eaux jusqu'ici, semblent maintenant vraiment s'installer dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion. La girelle paon, qui est devenue très visible dans nos eaux depuis 2 ans, va devoir ainsi cohabiter, comme c'est le cas ailleurs (Espagne, Corse, etc.) avec la girelle commune, dont elle partage la niche écologique. Cet été, on a même observé des juvéniles de mérus bruns, nés durant l'été 2023 et qui semblent, cette année, avoir réussi à passer l'hiver ; ce sont les premières observations de juvéniles de cette espèce patrimoniale sur notre littoral et c'est une très bonne nouvelle. Le renforcement de la présence de ces espèces méditerranéennes ne semble pas être problématique, mais comme

ce sont des espèces qu'on appelle thermophiles, cela marque un milieu en mutation, qui se réchauffe peu à peu, en particulier en hiver.

Voit-on également arriver de nouvelles espèces ?

Il y a le tassergal qui remonte d'Espagne. Depuis 2-3 ans, les pêcheurs de loisir attrapent des adultes de 80 cm à 1 m, y compris en hiver. C'est une espèce qui doit être surveillée particulièrement parce que sa morsure, bien qu'exceptionnelle, peut être assez grave. On observe aussi maintenant des grondins volants, de très jolis poissons. Ce sont plutôt les petits métiers qui nous les signalent, pour cette espèce, il s'agirait plutôt d'un retour dans nos eaux après une longue période d'absence dont les causes restent à déterminer. Si la

présence de ces deux espèces est totalement normale en Méditerranée, comme pour la girelle paon, la bécune ou la daurade coryphène, leur arrivée récente et leur maintien dans nos eaux côtières témoignent d'un changement en cours.

Pour l'instant le milieu n'est pas déséquilibré, qu'est-ce qui pourrait provoquer un basculement ?

Il y a plusieurs espèces d'origine réellement tropicale (Mer Rouge), arrivées par le canal de Suez, qui posent des problèmes en Méditerranée orientale : le poisson-lapin, un poisson herbivore vorace qui pourrait épuiser les herbiers de posidonies ; les poissons-lion et poisson-flûte, des prédateurs spécialisés dans la chasse aux juvéniles, pour ne citer qu'elles... Même si ces espèces ne sont pas en-



Le poisson-lion (Pterois miles) fait partie des espèces problématiques dont il faut surveiller une éventuelle arrivée.

core arrivées jusqu'ici et auraient besoin d'hivers encore plus doux pour subsister, il faut rester très vigilants, on ne connaît pas leurs capacités d'adaptation. Il est vraiment important de signaler toute observation.

Une nouvelle réglementation

pour la pêche de loisir dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion

Arrêté n°R93-2024-02-12-00002

Une autorisation annuelle de pêche obligatoire :

obtenez-la gratuitement via l'application CatchMachine et restez informés de la réglementation. Des permanences sont organisées au Parc.

Des quotas, des tailles minimales de capture, des périodes d'interdiction de capture (QR Code) :

10 prises / pêcheur / jour
30 prises / bateau de 3 pêcheurs ou plus / jour

Trois espèces interdites à la capture : mérou, corb, labre vert

Attention, dans la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, il y a une autorisation et une réglementation de pêche spécifiques.

La réglementation nationale s'applique toujours pour les espèces non concernées par l'arrêté du Parc naturel marin.

Parc naturel marin du golfe du Lion

04.68.68.40.20

parc-naturel-golfe-lion.fr

© B. Ferrari - OFB



Agent du Parc en cours de plongée.